

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 09/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
<b>OBJET :</b>  <i>Acquisition terrain Section AN n° 131 Champs Chevautraie 45 ares</i>	Formant la majorité des membres en exercice.  <u>Excusés :</u> GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel.  <u>Absente :</u> GARCIA Yamina  Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir la parcelle suivante :  
 Section AN n° 131  
 Lieu-dit « Champs Chevautraie »  
 Contenance : 45 ares  
 Appartenant à MERCIER Edmond – MOUHOT Carmen ep. MERCIER  
 demeurant Les Cabanes de Salaison  
 Route des Cabanes  
 34130 MAUGUIO  
 Pour la somme de : 11 000 € (onze mille euros) hors taxes.

- \* Précise en outre que :
  - les services des domaines ont communiqué leur avis
  - les frais occasionnés par cette acquisition sont à la charge de la Ville
  - les crédits sont inscrits au Budget Primitif.
- \* Désigne Maître AMBLARD Notaire à Montbéliard pour dresser l’acte.
- \* Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.



Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
 Transmise à la Préfecture le 19/02/09  
 Publiée le 19/02/09  
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
 Le Maire



*Signature of Claire Radreau*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REC 1 - 7 2008



Montbéliard le 03/03/2008

TRESORERIE GENERALE DE BESANCON



Monsieur le Directeur de l'Agence Foncière du Doubs 28, rue Mégevand 25000 BESANCON

Adresse : 63, quai Veil picentiaresrd 25030 Besançon cedex Horaires d'ouverture : 8 h 30 à 12 h Et de 13 h 30 à 17 h (sauf le vendredi 16 h)

Pour nous joindre : Affaire suivie par : Patrick GOGUELY Téléphone : 03. 81. 32. 62. 24 Télécopie : 03. 81. 32. 62. 05 Courriel : patrick.goguely@cp.finances.gouv.fr

OBJET : Estimation de terrains situés à BAVANS, prélevés sur les parcelles cadastrées section AN n°s 126, 129, 130, 131, 138, 139, 144, 145

REF : les vôtres: votre lettre du 05/02/2008 les nôtres: 2008/048 V 181

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, vous m'avez demandé d'estimer des terrains situés à BAVANS lieudit « champs chevautraie », prélevés sur les parcelles dont la désignation, la nature, la contenance, l'inscription actuelle au POS et les propriétaires sont mentionnés dans le tableau ci dessous :

Table with 7 columns: Section, n°, Nature, contenance des parcelles (en m²), Superficie des emprises, POS : Zonage actuelle, Propriétaire. Rows include sections AN 126 to 145 and a TOTAL row.

Par lettre du 21 septembre 2007, France Domaine a évalué ces terrains sur la base d'une valeur unitaire au m² arrêtée à 0,50 € tenant compte du zonage NC en vigueur et de leur situation privilégiée en limite d'une zone 2 NA h en cours d'urbanisation.

Dans le cadre de la future modification du POS prévoyant une zone de loisir incluant des bâtiments, la valeur vénale au m² des terrains en cause peut, après rapprochement avec les prix pratiqués dans la zone 2 Nah voisine, être fixée à 4,14 € hors taxes et droits d'enregistrement.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette valeur est donnée pour des terrains estimés libres d'occupation.

La valeur vénale des emprises concernées par ce projet, ressort sur cette base à :

Parcelle d'origine		Emprise à évaluer	Valeurs	
Section	n°	Superficie	unitaire au m <sup>2</sup>	Valeur vénale
AN	126	1950	4,14 €	8 073,00 €
AN	129	1950	4,14 €	8 073,00 €
AN	130	2000	4,14 €	8 280,00 €
AN	131	2520	4,14 €	10 433,00 €
AN	138	7425	4,14 €	30 740,00 €
AN	139	3380	4,14 €	13 993,00 €
AN	144	2035	4,14 €	8 425,00 €
AN	145	1080	4,14 €	4 471,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22340</b>		<b>92 488,00 €</b>

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur Général  
et par délégation,

l'Inspecteur  
Patrick GOGUELY